

**DELIBERATION PORTANT RENOUVELLEMENT DU
DIPLOME INTER-UNIVERSITAIRE PRATIQUES MEDICALES EN SANTE AU TRAVAIL POUR LA FORMATION DES
COLLABORATEURS MEDECINS PORTE PAR L'UFR MEDECINE ET PROFESSIONS PARAMEDICALES**

**LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA
SEANCE DU 8 SEPTEMBRE 2026,**

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2024-3 du 2 janvier 2024 modifiant le décret n°2020-1527 en date du 7 décembre 2020 portant création de l'établissement public expérimental Université Clermont Auvergne (UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 29 à 31 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 26 mai 2026 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Frédéric DUTHEIL, Professeur des Universités – Praticien Hospitalier et Responsable pédagogique du DIU ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

de renouveler le Diplôme Inter-Universitaire « Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins » porté par l'UFR Médecine et Professions Paramédicales tel que présenté en annexe.

Membres en exercice : 44

Votes : 38

Pour : 33

Contre : 0

Abstentions : 5

**Le Président de l'Université
Clermont Auvergne,**

Président de l'Université Clermont Auvergne
Mathias BERNARD



Le 30 septembre 2026

DOSSIER DE VALIDATION DU-DIU Volet pédagogique

DIU Pratiques médicales en santé au travail pour la formation des collaborateurs médecins

- Renouvellement -

UFR de rattachement :	UFR Médecine et Professions Paramédicales
Etablissement(s) partenaire(s) :	Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard - Lyon 1 Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes
Responsable du diplôme :	Frédéric DUTHEIL
Validation à compter du :	08/09/2026
Validation accordée jusqu'à fin	2028-2029
Délibération CFVU N°	2026-09-08_36

A - Présentation du projet

I – Contexte général – Objectifs de la formation

La loi 2011-867 du 20 juillet 2011 relative à l'organisation de la médecine du travail, puis les décrets 2012-135 et 2012-137 du 30 janvier 2012, ont modifié le Code du travail et, en particulier, l'organisation de la médecine du travail et le fonctionnement des services de santé au travail. Le Code du travail a ainsi créé une nouvelle catégorie de médecins exerçant la médecine du travail au sein des services de santé au travail et des entreprises. Ces médecins ont, selon les termes de l'article R4623-25 du Code du travail, l'appellation de « collaborateurs médecins ». Le Code édicte que : « Les services de santé au travail ou les employeurs peuvent recruter des collaborateurs médecins. Ces médecins s'engagent à suivre une formation en vue de l'obtention de la qualification en médecine du travail auprès de l'Ordre des Médecins. Ils sont encadrés par un médecin qualifié en médecine du travail qui les assiste dans leurs missions ».

Ces médecins ont donc vocation à devenir médecins du travail à part entière après qualification par l'Ordre des Médecins. En effet, selon l'article R 4623-2 du Code du travail, un médecin doit être qualifié en médecine du travail pour exercer cette spécialité.

A la suite de cette modification du Code, des discussions ont été menées entre la section Formations et Compétences du Conseil National de l'Ordre des Médecins (CNOM), la direction générale du travail (DGT) du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé et le Collège des enseignants hospitalo-universitaires de médecine du travail (CEHUMT). Ces discussions ont abouti à des principes de formation, un cadre et un programme. Il a été décidé que la formation des collaborateurs médecins serait de nature exclusivement universitaire, sous forme d'un diplôme inter-universitaire, devant être organisé dans chaque région / inter-région du DES de médecine et santé au travail et piloté par la Commission interrégionale du DES de la spécialité. Les objectifs, le contenu, la durée, les modalités d'enseignement théorique et pratique, les modalités de validation, ont été définis par un groupe de travail du CEHUMT de façon à harmoniser les DIU.

Objectif global de formation : Ce DIU est une formation **diplômante** en Santé au Travail destinée à former les médecins du travail, conformément à la réglementation (Code du Travail, article R4623-2). L'obtention de ce D.I.U ne permet pas l'accès automatique à la **qualification**. Il en est une condition nécessaire mais non suffisante pour l'accès à la spécialité selon les critères de la Commission nationale de première instance de la spécialité du CNOM et éventuellement de la Commission nationale d'appel.

Objectifs pédagogiques :

- Acquérir des connaissances et des compétences en Santé au Travail qui lui permettront d'assurer les missions relevant des services de prévention et de Santé au travail (Code du travail, article L4622-2) et en particulier celles confiées aux médecins du travail (Code du travail, article R4623-1)
- Maîtriser le contexte du monde du travail et les spécificités des entreprises / employeurs affiliés aux différents régimes (général, agricole, fonction publique, etc)
- Mettre en relation santé et conditions de travail
- Maîtriser le cadre réglementaire, déontologique, et éthique de l'exercice de la médecine du travail
- Savoir évaluer et suivre les capacités de travail
- Maîtriser l'ensemble des éléments pour le maintien dans l'emploi
- Savoir définir, tracer et gérer les effets médicaux de la pénibilité au travail
- Savoir identifier et évaluer les risques professionnels pour les mettre en rapport avec des effets sur la santé, des accidents du travail ou des maladies professionnelles
- Être capable de mettre en œuvre un dépistage et un suivi individuel et collectif des travailleurs en fonction des risques auxquels ils sont exposés
- Être capable de mettre en œuvre ou de participer à des actions de veille sanitaire et de recherche épidémiologique dans le champ de la santé au travail

- Maîtriser l'ensemble des outils nécessaires à l'action en milieu de travail (gestion de l'information, communication, définition et conduite de projets ...)
- Être capable de mener ou de conseiller, dans le cadre des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, et des plans d'actions définis par la loi du 20 juillet 2011, et toutes les actions de prévention technique, organisationnelle et médicale, en animant et coordonnant une équipe pluridisciplinaire
- Être capable de conseiller l'entreprise sur la prévention des risques professionnels

II – Composante porteuse du projet

UFR Médecine et Professions Paramédicales

III – Autres composantes de l'UCA participant à la formation

aucune

IV – Partenaires de la formation

IV.1 – Autres établissements de formation partenaires

- Faculté de Médecine de l'Université Jean Monnet - Saint-Etienne
- Faculté de Médecine de l'Université Claude Bernard - Lyon 1
- Faculté de Médecine de l'Université Grenoble Alpes

IV.2 – Autres partenaires du monde socio-économique et associatif

aucun

V – Responsable du DU

Nom, Prénom : Frédéric DUTHEIL - Statut : PU-PH

Coordonnées : UFR Médecine et Professions Paramédicales - Institut de Médecine du Travail, 28 pl. Henri Dunant – TSA 50400 – 63001 CLERMONT-FERRAND cedex 1

VI – Composition du conseil de perfectionnement

Personnel de l'Université Clermont Auvergne

- Pr Frédéric DUTHEIL, PU-PH
- Gil BOUDET, Enseignant-Chercheur

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne

- Dr Vincent LOPEZ, PH CHU Clermont-Ferrand
- Pr Vincent BONNETERRE, PU-PH, Université Grenoble Alpes (UGA) / CHU de Grenoble
- Pr Barbara CHARBOTEL, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Carole PELISSIER, PU-PH, Santé au Travail, Université Jean Monnet / CHU de Saint-Etienne

Un étudiant de la promotion

VII – Autres renseignements

Si renouvellement, date de la dernière demande : 2025

Première année universitaire concernée par la demande : 2026 - 2027

Niveau de la formation : 3^{ème} cycle

Public visé et niveau requis pour intégrer la formation :

	Public visé par la formation	Prérequis
FI	Médecins étrangers hors UE (PADHUE)	- médecins étrangers lauréats des épreuves de vérifications des connaissances (EVC) et rentrant en PAE peuvent intégrer la formation en cours d'année scolaire s'ils ont suivi le début de l'année scolaire en auditeur libre sur le DES de Santé au Travail, à partir du moment où ils satisfont à toutes les autres conditions.
RE	Médecins (Toute discipline)	Être titulaire du diplôme de docteur en médecine, avoir validé un diplôme d'études spécialisées (DES ou équivalent cf ancien régime), et remplir les conditions suivantes et :
FC		- Avoir au moins trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins ou être médecin étranger en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE) - Et avoir un contrat de travail à 80% temps plein au minimum, dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en France, avec une mission de collaborateur médecin, ou, à défaut, une promesse d'embauche comme collaborateur médecin - Et avoir un médecin tuteur encadrant, lui-même inscrit au Conseil de l'Ordre des Médecins en France, en qualité de médecin du travail (fournir l'attestation signé du médecin tuteur) - Il n'est pas demandé d'autre prérequis que ceux cités dans les conditions d'éligibilité.

Cas particulier : dérogations possibles après accord de la commission pédagogique pour des situations exceptionnelles (raisons de santé, familiales, etc), notamment les médecins ayant moins de trois ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, ou un contrat de travail inférieur à 80% temps plein.

Un médecin qui aurait déjà validé une partie des modules, qu'il ait obtenu ou non un diplôme, et qui souhaiterait obtenir le présent DIU pourra être dispensé de certains modules, via une **commission de dispense** (composée des membres de la commission pédagogique). **Dans tous les cas, les examens de fin d'Année 1 et de fin d'Année 2 devront être validés** pour obtenir le diplôme. Ces examens porteront sur l'ensemble du programme, y compris des modules éventuellement dispensés.

Durée de la formation : 230 heures réparties sur 4 années (194 heures de CM communes région AuRA Année 1 et Année 2 + 36 heures CM Année 3 et Année 4 spécifiques étudiants UCA + pratiques professionnelles)

Calendrier de la formation : septembre à juin / examen écrit en juin année 1 et 2, mémoire et soutenance orale en juin année 4.

Lieu de la formation : Université Clermont Auvergne + universités partenaires : Lyon, Saint-Etienne et Grenoble

Ouverture en formation initiale (FI) : oui, pour les PADHUEs uniquement, en année 1 et 2

Ouverture en formation continue (RE/FC) : oui (les PADHUEs désirant le diplôme s'inscriront en année 3 et 4 en formation continue)

Tarif harmonisé avec l'ensemble des partenaires facultaires :

Tarif	Totalité de la formation (tarif plein)	Inscription par module
	Années 1 et 2 : 4 800 € Années 3 et 4 : 1 800 €	Module 9.1. Ambiances physiques de travail : Démarche ergonomique, Postures de travail, Travail sur écran (12h) : 700 € Module 9.2. Ambiances physiques de travail : Bruit, Vibrations, Eclairage, Rayonnements électromagnétiques, Ambiances thermiques (11h) : 700 € Module 10. Prévention du stress au travail (6h) : 350 € Module 11. Sédentarité au travail (6h) : 350 € Module 12. Conduite addictives (6h) : 350 € Module 13. Physiologie cardiovasculaire, alimentation et travail (6h) : 350 € Module 14. Pathologies professionnelles respiratoires (7h) : 350 €

Les modules de ce DIU sont également ouverts séparément à des médecins du travail déjà formés. Dans ce cadre, il n'y a plus d'obligation de médecin tuteur. Pour chaque module, une attestation de suivi sera délivrée. Nombre minimal d'inscrits pour ouverture de la formation : 2 pour le site de Clermont-Ferrand et 8 au total sur les 4 sites

Capacité d'accueil maximale : 20 inscrits au maximum pour l'UCA (ce nombre peut être revu à la hausse en fonction des capacités d'accueil de chaque centre universitaire)

A noter : Une répartition équitable est faite entre les facultés partenaires afin d'harmoniser le nombre d'inscription par faculté et de maintenir un équilibre financier dans chacune d'elle.

Période d'inscription / de candidature : jusqu'à 1 mois avant le début de la formation (dérogation possible sur avis du coordinateur pour les médecins étrangers lauréats des épreuves de vérification des connaissances (EVC) et rentrant en PAE).

Contact Scolarité : Service des Scolarités Transversales – Scolarité Formation Continue Unité Mixte de Formation Continue en Santé - 04.73.17.80.25 - umfcs.medpha@uca.fr

B – Description de la formation

I – Organisation générale de la formation

La durée de la formation est de 4 années universitaires de formation en alternance, théorique et pratique. Elle est divisée en **deux parties** :

- Une première **phase socle de 2 ans** destinée à acquérir les compétences générales nécessaires à l'exercice du métier de médecin de travail. Les enseignements ont lieu dans les 4 universités partenaires.
- Une deuxième **phase d'approfondissement de 2 ans** marquée par des parcours pratiques individualisés et la préparation d'un travail original restitué sous forme d'un mémoire et d'une présentation orale. Ces enseignements ont majoritairement lieu dans l'université d'inscription. Cette phase peut être ramenée à une durée d'un an après avis de la commission de dispense en raison d'une expérience professionnelle significative (cf VII – Modalités d'admission).

II – Maquette de la formation et Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Phase socle de 2 ans – programme des **enseignements** : (voir le programme détaillé en annexe)

Les nouveaux inscrits en 1^{ère} année d'inscription (Année 1) auront systématiquement le module de « Protocolisation, délégation, Rôle des tuteurs » (module 1) et le module de « Règlementation » (module 2), indispensables à l'exercice du métier de médecin du travail.

Les autres modules sont communs aux Années 1 et 2, et seront réalisés alternativement une année sur deux (années impaires et années paires). *Une année scolaire va de septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

Les candidats doivent obligatoirement passer leur examen dans leur université d'inscription.

Chaque faculté pose une question par module réalisé.

La durée de l'examen écrit peut être adaptée par le comité pédagogique en fonction de la nature des questions.

En cas d'échec à l'examen écrit :

- Si échec à l'examen écrit de fin de chacune des années 1 et 2 : passage d'un examen de rattrapage « 2^e session » en septembre.
- Si échec au rattrapage : après avis de la commission pédagogique, possibilité de repasser l'examen deux ans plus tard lorsque le candidat est en année 3 ou 4 – les cours de la phase socle ayant un cycle de deux ans (passage avec des dettes).
- Pour des situations particulières, le comité pédagogique conserve la possibilité de réaliser une épreuve de rattrapage sous un format oral (jury constitué d'au moins 3 membres).

Phase socle	Lieu	Année 1 (modules fixes)	Commun Année 1 et 2*		Nombre d'heures (CM)	Période prévisionnelle
			Année impaire	Année paire		
UE1 - Enseignements transversaux						
1. Protocolisation, délégation, Rôle des tuteurs	Clermont-Ferrand	X			7h	1 ^{er} vendredi d'octobre
2. Législation	Lyon	X			14h	1 ^{ère} semaine de novembre
3. Monde de l'entreprise & Prévention	Lyon		X		9h	3 ^e semaine de novembre
4. Toxicologie						
4.1. Alertes en santé travail, CO et fumées d'incendie, pesticides	Lyon		X		5h30	3 ^e semaine de janvier
4.2. Législation, cycle des polluants, pollution atmosphérique	Lyon		X		4h30	3 ^e semaine de janvier
4.3. Pesticides, toxiques et grossesse, effets neurologiques, fumées de soudage	Grenoble		X		7h	1 ^{ère} semaine de février
4.4. Plastiques, peintures, et solvants, HAP, dioxines	Grenoble			X	7h	2 ^e semaine de janvier
4.5. Surveillance biologique / génotoxicité	Grenoble			X	7h	2 ^e semaine de janvier
4.6. Métaux et les métalloïdes / Prévention du risque chimique	Saint-Etienne			X	6h	3 ^e semaine de février
5. Lecture d'articles et communication scientifique	Grenoble		X		6h	1 ^{ère} semaine de février
6. Aptitude et Sécurité	Lyon		X		7h	1 ^{ère} semaine de mars
7. Les relations sociales et communication	Saint-Etienne		X		7h	3 ^e semaine de mars
8. Maintien dans l'emploi et pathologie chronique	Saint-Etienne		X		3h	3 ^e semaine de mars
9. Ergonomie – Ambiances physiques de travail						
9.1. Démarche ergonomique, Postures de travail, Travail sur écran	Clermont-Ferrand		X		12h	1 ^{ère} semaine d'avril
9.2. Bruit, Vibrations, Eclairage, Rayonnements électromagnétiques, Ambiances thermiques	Clermont-Ferrand			X	11h	3 ^e semaine de mai
10. Ergonomie – Prévention du stress au travail	Clermont-Ferrand		X		6h	1 ^{ère} semaine d'avril
11. Sédentarité au travail	Clermont-Ferrand		X		6h	3 ^e semaine de mai
12. Conduite addictives	Clermont-Ferrand		X		6h	3 ^e semaine de mai
13. Ergonomie – Physiologie cardiovasculaire, alimentation et travail	Clermont-Ferrand			X	6h	1 ^{ère} semaine de décembre
14. Ergonomie – Physiologie respiratoire	Clermont-Ferrand			X	7h	1 ^{ère} semaine de décembre
15. Pneumologie : amiante et nouveaux risques respiratoires	Grenoble			X	6h	2 ^e semaine de janvier
16. Infectiologie et Prévention	Saint-Etienne			X	7h	3 ^e semaine de février
17. Urgence en médecine du travail	Saint-Etienne			X	2h	3 ^e semaine de février
18. Troubles musculosquelettiques (TMS)	Grenoble			X	10h	3 ^e semaine de mars
19. Vision	Grenoble			X	4h	3 ^e semaine de mars
20. Risques psycho-sociaux (RPS)	Grenoble			X	7h	3 ^e semaine de mars
21. Risque et prévention	Lyon			X	6h	1 ^{ère} semaine d'avril
22. Base en épidémiologie et statistiques	Lyon			X	7h	1 ^{ère} semaine d'avril
23. Toxicologie et environnement	Lyon			X	2h	1 ^{ère} semaine d'avril
Total		21h	79h	94h	194h	
		Année 1: 21 + (79 ou 94) = 100 ou 115 h Année 2: 79 ou 94 heures				
UE2 Pratique professionnelle validante Mise en pratique dans le cadre de l'activité professionnelle	Dans l'entreprise d'embauche	Il s'agit d'un exercice pratique au quotidien de la fonction de médecin collaborateur dans le cadre d'un contrat de travail en bonne et due forme, avec une quotité minimale de 500 heures par an, soit 1000 heures au total sur la durée de la phase socle. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1000 heures peuvent être lissées sur deux ans sur justificatif.				

Certains modules pourront se faire en présentiel ou distanciel.

Phase d'approfondissement de 2 ans : parcours pratiques individualisés (détails en annexe) et la préparation d'un travail original restitué sous forme d'un **mémoire** et d'une **présentation orale**. Ces enseignements ont majoritairement lieu dans l'université d'inscription.

Phase d'approfondissement	Lieu	Année 3	Année 4	Nombre d'heures (CM)	Période prévisionnelle
UE3. Accompagnement au mémoire (module réalisé par chaque faculté pour ses inscrits, permettant de valider sujet, objectif, méthodologie, d'accompagner dans l'analyse statistique et le rendu des données – tables, figures, texte)	Clermont-Ferrand	X		21h	6 journées de 7 heures sur les deux ans : fin septembre, début mars, et dernier vendredi de juin des Années 3 et 4
			X	21h	
UE4 Parcours pratiques individualisés. Il s'agit de terrains d'observation professionnelle. Dans chaque parcours sont proposés des thèmes obligatoires et des thèmes optionnels.	Voir Annexe	Une partie de la formation pratique peut se faire en dehors du service de santé au travail ou de l'entreprise dont le stagiaire est salarié. Ces actes de pratiques professionnelles individualisés peuvent être effectués en milieu institutionnel (consultations de pathologies professionnelles de CHU, inspection médicale du travail, CARSAT, Institut de Médecine du Travail, ...) ou dans un autre service de santé au travail, dans le but de faire découvrir à			
Parcours « Hygiène Industrielle »	Institut de Médecine du Travail (UCA)	l'apprenant les différentes facettes du milieu dans lequel il va évoluer et des problématiques particulières spécifiques à l'exercice de la médecine du travail. Le médecin stagiaire est encadré par un médecin référent. Cette UE est validée sur la base du carnet de stage, complétée et validée par les médecins ou personnes référentes.			
Parcours « Pathologie Professionnelle »	CRPPE, CHU Clermont-Fd				
Parcours « Prévention »	CARSAT				
Parcours « Règlementation »	DREETS				
UE2 Pratique professionnelle validante Mise en pratique dans le cadre de l'activité professionnelle	Dans l'entreprise d'embauche	Il s'agit d'un exercice pratique au quotidien de la fonction de médecin collaborateur dans le cadre d'un contrat de travail en bonne et due forme, avec une quotité minimale de 500 heures par an, soit 1000 heures au total sur la durée de la phase d'approfondissement. L'employeur attestera de la réalisation des heures de pratiques professionnelles. Les 1000 heures peuvent être lissées sur deux ans sur justificatif.			

III – Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC)

Type d'épreuve		Durée	Période	Validation
Année 1				
Théorie	Examen écrit Questions rédactionnelles ou QROC ou QCM)	2 heures	En juin de chaque année	Noté sur 20 (Note minimale requise de 10/20)
Pratique	Pratique professionnelle validante	500 heures	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE)
Année 2				
Théorie	Examen écrit questions rédactionnelles ou QROC ou QCM)	2 heures	En juin de chaque année	Noté sur 20 (Note minimale requise de 10/20)
Pratique	Pratique professionnelle validante	500 heures	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE
Année 3				
Pratique	Parcours pratiques individualisés	15h	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE
Pratique	Pratique professionnelle validante	500 heures	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE
Année 4				
Pratique	Parcours pratiques individualisés	15h	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE
Pratique	Pratique professionnelle validante	500 heures	Sur l'année scolaire	VALIDÉE / NON VALIDÉE
Soutenance	Soutenance orale publique Mémoire écrit	10 minutes par stagiaire + 10 minutes de questions du jury 30 pages maximum	Fin de formation (juin de l'année 4)	VALIDÉE / NON VALIDÉE

III – Règles de délivrance du diplôme

Pour valider leur année ou obtenir leur diplôme, les apprenants doivent :

- Années 1 et 2 : Obtenir une moyenne générale d'au moins 10/20 à la partie théorique ET valider l'exercice pratique
- Année 3 : Valider l'exercice pratique
- Année 4 : Valider l'exercice pratique ET valider la soutenance et le mémoire

Les UE ne se compensent pas entre elles

Une seconde session est organisée en cas d'échec à la première session, notamment lorsque la moyenne générale est inférieure à 10/20 en première ou deuxième année, ou en cas de non-validation du mémoire ou de la soutenance en quatrième année

IV – Compétences acquises pendant la formation

Compétences	UE 1	UE 2	UE 3	UE 4
Connaître le monde de l'entreprise et l'organisation de la santé au travail	X	X	X	X
Maîtriser l'exercice clinique et paraclinique	X	X	X	X
Connaître et prévenir les principales pathologies au travail	X	X	X	X
Savoir évaluer les risques professionnels	X	X	X	X

V – Equipe pédagogique

Nom Prénom	Etablissement de rattachement	Statut	Qualité	n°UE	Volume horaire (CM)
Frédéric DUTHEIL	UCA	PU-PH	Médecin	1, 3, 4	55h
Gil BOUDET	UCA	Enseignant-chercheur	Ergonome	1, 3, 4	61h30
Vincent LOPEZ	CHU Clermont-Fd	PH	Médecin	1	5h
Audrey SCHMITT	CHU Clermont-Fd	PH	Médecin	1	3h
Nicolas CROQUEZ	CHU Clermont-Fd	IE	Médecin	1	1h30
D. LAFONT	Consultant	IE	Ergonome	1	3h
Christine THIERUS-BALAGE	CARSAT	IE	Ingénieur	1, 3, 4	3h
Fabien KLISZ	CHU Clermont-Fd	Ergonome	Ergonome	1	3h
Lucie CASSAGNES	CHU Clermont-Fd	PU-PH	Médecin	1	1h
Martine DUCLOS	UCA	PU-PH	Médecin	1	2h
David THIVEL	UCA	PU	Chercheur	1	2h
J. BEAUJOUAN	Consultant	Ergonome	Ergonome	1	40 min
Pauline GENIN	ONAPS	Ingénieur	Ingénieur	1	30 min
Anne TISSERANT	Michelin	Médecin du travail	Médecin	1	3h

Préciser le nombre total d'heures assurées par des personnels de l'UCA : **120h30**

Préciser le nombre d'heures assurées par des intervenants extérieurs à l'UCA : **27h40**

VI – Composition du jury

Un jury est nommé pour l'année universitaire par le Président de l'Université sur proposition de la composante qui porte la formation :

Personnel de l'Université Clermont Auvergne (pour toutes les années)

- Pr Frédéric DUTHEIL, PU-PH, Institut de Médecine du Travail (UCA) / Santé-Travail-Environnement (CHU Clermont-Fd)
- M. Gil BOUDET, Enseignant-Chercheur, Institut de Médecine du Travail (UCA)

Intervenants extérieurs à l'Université Clermont Auvergne (pour les années 1 et 2)

- Dr Vincent LOPEZ, PH, CHU Clermont-Ferrand
- Pr Vincent BONNETERRE, PU-PH, Université Grenoble Alpes / CHU de Grenoble
- Pr Barbara CHARBOTEL, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Jean-Baptiste FASSIER, PU-PH, Université Claude Bernard - Lyon 1 / CHU Lyon
- Pr Carole PELISSIER, PU-PH, Santé au Travail, Université Jean Monnet / CHU de Saint-Etienne

VII – Modalités d'admission

Pour être complet, un dossier doit comprendre :

- Une lettre de motivation,
- Un CV
- Une copie du diplôme de doctorat en médecine, du diplôme d'études spécialisées (DES) et potentiellement d'autres diplômes indiqués dans le CV
- Une attestation d'inscription au tableau de l'ordre des médecins en France ; ou pour les médecins en Procédure d'Autorisation d'Exercice (PAE), une copie d'admissibilité aux Epreuves de Vérifications des Connaissances (EVC)
- Une copie d'une pièce d'identité valide
- La justification de 3 ans d'exercice de la médecine
- Un contrat de travail ou une promesse d'embauche en tant que médecin collaborateur, à 80% temps plein au minimum, avec une mission de collaborateur médecin
- Une attestation d'acceptation de la qualité de tuteur produite par un médecin diplômé / qualifié en santé au travail, issu de la même structure, ou a minima légitime pour exercer sur l'effectif pris en charge par le médecin collaborateur (prérequis pour la délégation de tâches). Le tuteur doit être dûment enregistré au Conseil Départemental de l'Ordre des Médecins en France. Cette attestation précise la quotité de temps d'exercice du médecin tuteur et s'il tutore déjà d'autres étudiants sur la même période.
- Une attestation de prise en charge de la formation par l'employeur

Les dossiers de candidatures font l'objet d'un premier examen au niveau local (complétude du dossier et analyse de chaque demande), puis les inscriptions sont validées début juillet par un comité pédagogique régional composé d'enseignants des 4 sites universitaires partenaires.

Il n'est pas utile de candidater auprès des différentes universités co-organisant le DIU. En revanche, le candidat doit déposer son dossier d'inscription au sein de l'université correspondant à son option préférentielle. Si cette

option ne pouvait se concrétiser par défaut de place encore disponible, son dossier serait automatiquement proposé à une autre université co-organisatrice du DIU.

Les candidatures issues de la région Auvergne-Rhône-Alpes (AuRA) seront prioritaires.

Des dérogations pourront être accordées par le conseil pédagogique après examen du dossier, en particulier :

- Les médecins en formation dans des cursus particuliers, ou titulaires de diplômes correspondants mais non qualifiés (master belge de l'université de Louvain, diplôme de l'Institut National de Médecine Agricole, Procédure d'Autorisation d'Exercice, médecins étrangers titulaires d'un diplôme leur permettant d'exercer dans leur pays...) et qui doivent intégrer le statut de collaborateur médecin feront valoir les compétences acquises en médecine du travail dans leur dossier de candidature
- Pour le cas particulier des candidats titulaires de moins de 3 ans d'inscription au tableau de l'ordre des médecins, l'avis de la commission interrégionale du DES de médecine du travail sera sollicité
- Les candidats ne remplissant pas les critères d'admission ci-dessus seront également soumis à l'avis de la commission interrégionale du DES de médecine du travail

Commission de dispense

En raison d'une expérience professionnelle significative, d'actions de formation professionnelle suivies ou engagées et/ou de stages pratiques jugés pertinents, une commission de dispense pourra statuer à la demande du candidat sur des équivalences (justificatifs à l'appui : attestations, ...).

Cette commission de dispense peut se prononcer soit à l'entrée en formation (phase de sélection : candidature) soit en cours de cursus si le professionnel apprenant justifie d'éléments jugés pertinents.

Les médecins étrangers bénéficiant de la Procédure d'Autorisation d'Exercice peuvent avoir une durée de formation réduite de 3 ans au lieu de 4 (les deux dernières années se feront en une seule).

Cette commission de dispense est composée de la manière suivante :

- Responsable pédagogique
- Deux enseignants intervenants dans le cadre du diplôme visé

La composition de la commission de dispense sera définie chaque année universitaire.

Elle statuera sur l'objet précis de la dispense : année(s) de formation théorique, de formation pratique, mémoire, et décidera de l'année d'inscription correspondante. Par exemple, un candidat pourra avoir une dispense de l'année 3 (et réaliser ainsi la formation en 3 ans : années 1, 2, et 4).

Refus d'inscription ou de poursuite d'études

Si au terme des quatre ans de formations, un candidat n'a pas été en mesure de valider l'ensemble des unités, la commission peut autoriser **une** réinscription.

Si après réinscription, il s'avère qu'un candidat ne remplit pas les conditions pour terminer sa formation dans un délai raisonnable, le conseil (commission interrégionale) peut refuser toute nouvelle réinscription.

VIII – Mobilité à l'international

sans objet

IX – Pour les formations de santé : Développement Professionnel Continu (DPC)

Le DIU ne propose pas de module DPC

Avis favorable du Conseil de Gestion de l'UFR Médecine et Professions Paramédicales : 23/03/2026

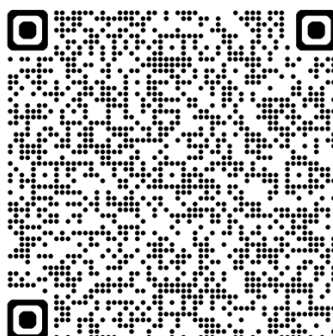
Approbation du Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 08/09/2026

Validation accordée pour une durée de 3 ans, jusqu'à fin 2028-2029



Approuvé par le
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire
du 8 septembre 2026

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



• Renouvellements/modifications d'habilitations de D.U./D.I.U.

Cursus visé et responsable pédagogique	Objet de la demande																		
D.I.U. Pratiques Médicales en Santé au travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins En présentiel Responsable pédagogique : Pr Frédéric DUTHEIL	Renouvellement avec modifications substantielles au titre de l'année universitaire 2025/2026 I) Autres renseignements 1/ Précisions sur les prérequis : Les médecins étrangers hors UE (PADHUE) pourront s'inscrire au DIU sous le statut FI mais au même tarif que les FC II) Modalités de Contrôle des Connaissances Modification de validation pour la Soutenance en fin d'année 4 : validée/non validée (au lieu de 10/20) III) Règles de délivrance du diplôme Règles générales : Pour valider leur année ou obtenir leur diplôme, les apprenants doivent : - Années 1 et 2 : Obtenir une moyenne générale d'au moins 10/20 à la partie théorique ET valider l'exercice pratique - Année 3 : Valider l'exercice pratique - Année 4 : Valider l'exercice pratique ET valider la soutenance et le mémoire Compensation entre les UE (oui/non) : Non En cas d'échec à la première session, une seconde session est-elle prévue ? : OUI en cas de moyenne générale inférieure à 10/20 pour les Années 1 et 2 ou en cas de non validation de la soutenance et du mémoire en année 4 Effectifs années précédentes : <table><tr><td>Année 2025-2026 :</td><td>1A : 10 inscrits</td><td>3A : 6 inscrits</td></tr><tr><td></td><td>2A : 9 inscrits</td><td>4A : 9 inscrits</td></tr><tr><td>Année 2024-2025 :</td><td>1A : 11 inscrits</td><td>3A : 9 inscrits</td></tr><tr><td></td><td>2A : 7 inscrits</td><td>4A : 7 inscrits</td></tr><tr><td>Année 2023-2024 :</td><td>1A : 7 inscrits</td><td>3A : 6 inscrits</td></tr><tr><td></td><td>2A : 10 inscrits</td><td>4A : 10 inscrits</td></tr></table> Tarifs : - Tarif plein année 1 & 2 : 4 800 € - Tarif plein année 2 & 3 : 1 800 €	Année 2025-2026 :	1A : 10 inscrits	3A : 6 inscrits		2A : 9 inscrits	4A : 9 inscrits	Année 2024-2025 :	1A : 11 inscrits	3A : 9 inscrits		2A : 7 inscrits	4A : 7 inscrits	Année 2023-2024 :	1A : 7 inscrits	3A : 6 inscrits		2A : 10 inscrits	4A : 10 inscrits
Année 2025-2026 :	1A : 10 inscrits	3A : 6 inscrits																	
	2A : 9 inscrits	4A : 9 inscrits																	
Année 2024-2025 :	1A : 11 inscrits	3A : 9 inscrits																	
	2A : 7 inscrits	4A : 7 inscrits																	
Année 2023-2024 :	1A : 7 inscrits	3A : 6 inscrits																	
	2A : 10 inscrits	4A : 10 inscrits																	

D.U. Pédagogie en Santé et en Sciences de la Vie En présentiel Responsable pédagogique : Pr Ludovic SAMALIN Partenaires dans le cadre de l'Institut SVSAE : UFRs de Biologie, Odontologie et Pharmacie	Renouvellement sans modification substantielle au titre de l'année universitaire 2026/2027 I) Composition du conseil de perfectionnement Mise à jour de la liste des membres II) Autres renseignements Mise à jour du tarif suite la demande d'augmentation de la Gouvernance : Tarif plein : 1393,00 € / Tarif étudiant : 947,00 € III) Equipe pédagogique Mise à jour de la liste des membres et heures afférentes IV) Composition du jury Mise à jour de la liste des membres Effectifs années précédentes : Année 2025-2026 : non ouvert (1 an sur 2) Année 2024-2025 : 13 Année 2023-2024 : 22
--	---

Après échanges, les membres du Conseil donnent un avis favorable unanime à ces deux renouvellements d'habilitations (annexes I et J – nouvelles maquettes).

ANNEXE

Programme détaillé - DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail

Année 1 (1^{ère} année d'inscription) – exemple d'une année impaire

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

Total = 93h (modules fixes 14h + modules communs 79h)

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

1. Protocolisation, délégation, Rôle des tuteurs – Clermont-Ferrand – 7h (Uniquement pour les médecins inscrits à l'UCA) Médecins + Tuteurs			
Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} vendredi d'octobre Année 1	9h00-12h00	Frederic DUTHEIL Gil BOUDET Nadège GRANET	Parcours Hygiène Industrielle-Faculté Médecine, Parcours Pathologies professionnelles-CHU, Parcours Prévention CARSAT, Parcours Réglementation DIRECCTE, Spécificités du CRRMP
	13h00-17h00		Responsabilités respectives des médecins tuteur et collaborateur Modalités de délégation, contrôle, protocolisation

Module fixe (chaque année pour les Années 1) :

2. Législation – Lyon – 14h30			
Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} mercredi de novembre Année 1	9h00-12h00	Barbara CHARBOTEL	Accidents du travail et maladies professionnelles, de la reconnaissance à l'indemnisation Systèmes complémentaires : CRRMP, FIVA. Cas cliniques.
	13h-16h30	B. AURELLE	L'inspection du travail. Son rôle dans l'entreprise et auprès des salariés. Relation avec le médecin du travail.
1 ^{er} jeudi de novembre Année 1	9h00-12h00	C. PETE-BONNETON J. LASSERRE RAMPON	Surveillance médicale en santé au travail, aspects réglementaires, examens complémentaires, dossier médical en médecine du travail : aspects réglementaires. Aptitude inaptitude médicale : aspects réglementaires et présentation des cas pratiques.
	13h-16h30	P. MEYER	L'inspection du travail. Son rôle dans l'entreprise et auprès des salariés. Relation avec le médecin du travail.
1 ^{er} vendredi de novembre Année 1	9h00-12h00	C. PIRON	Organisation administrative des services de santé au travail. Les personnels des services de santé au travail : les médecins (médecin du travail et autres médecins), personnel paramédical, IPRP.
	13h30-15h30	R. BADEL	Aspects déontologiques de l'exercice en santé au travail. Les secrets professionnels du médecin du travail, ses écrits, ses relations avec le médecin traitant et le médecin conseil. Contentieux.
	15h30-17h00	S. CROIDIEU	Spécificités de la médecine du travail dans les fonctions publiques.

3. Monde de l'entreprise & Prévention – Lyon – 9h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^{er} mercredi de novembre Année 1	9h00-12h00	G. SOENEN	Le monde du travail ; L'organisation de l'entreprise.
	13h-15h	FX. THOMAS	La CARSAT et l'INRS ; Le service de prévention des risques professionnels de la CARSAT ; Rôle auprès des services de santé au travail et des médecins du travail.
3 ^{er} jeudi de novembre Année 1	10h00-12h00	Jean-Baptiste FASSIER	Travail et vieillissement
	13h00-15h00	Jean-Baptiste FASSIER	Prévention de la désinsertion professionnelle

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale » (22h) est effectué les années impaires et le « module 3. Maintien en emploi » est effectué les années paires – Lyon – 22h également) :

4.1. Toxicologie : Alertes en santé travail, CO et fumées d'incendie, pesticides – Lyon – 5h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e jeudi de Janvier Années impaires (Année 1 & 2)	9h45-10h45	Philippe PEPIN	Les alertes en santé travail et le réseau des Gast en France, le GAST ARA, Exemples d'investigation en santé travail en ARA
	11h00-12h00	A.M. PATAT	CO, cyanures et fumées d'incendie-gaz irritants et caustiques
	14h00-15h30	J. SPINOSI	Pesticides–Historique, modalités d'utilisation, présentation des matrices d'exposition disponibles (Matphyto)
	15h30-17h30	A. PAUL	Perturbateurs endocriniens

4.2. Toxicologie : législation, cycle des polluants, pollution atmosphérique – Lyon – 4h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e vendredi de Janvier Années impaires (Année 1 & 2)	9h-10h30	L. GABILLY	Accidents chimiques et gestion de crise (POI, PPI, réglementation)
	10h30-12h30	P. BERNY	Cycle des polluants–chaîne alimentaire
	14h-15h	A. CHARRON L. GIORGIS-ALLEMANT	Pollution atmosphérique (gaz échappement, diesel...)

4.3. Toxicologie : Pesticides, toxiques et grossesse, effets neurologiques, fumées de soudage – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi de février Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	C. DEMEILLIERS Vincent BONNETERRE	Pesticides : Toxicité des différentes familles, surveillance de l'exposition, environnement général Epidémiologie des effets et expertise Inserm
	13h30-15h00	C. DEMEILLIERS Vincent BONNETERRE	Toxiques et grossesse (les différents reprotoxiques et leurs mécanismes d'action) ; conduite à tenir pour le médecin du travail
	15h00-16h00	Vincent BONNETERRE	Toxiques et effets neurologiques ou/et neurocomportementaux
	16h15-17h30	Renaud PERSOONS	Fumées de soudage

5. Lecture d'articles et communication scientifique – Grenoble – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi de février Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Vincent BONNETERRE	La Communication médicale : Règles de rédaction d'un abstract, d'un rapport, d'un article scientifique, d'un mémoire. Préparer une communication orale
	13h30-16h30	Sylvette LIAUDY	Méthode de choix des sources d'information Recherche documentaire : principes et exemples

6. Aptitude et Sécurité – Lyon – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er vendredi de mars Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	Barbara CHARBOTEL	Aptitude médicale à la conduite des véhicules
	11h00-13h00	B. AUBLIN	Médecine du travail dans les BTP
	14h00-16h00	S. BOULOGNE	Epilepsie et travail
	16h00-17h00	Jean-Baptiste FASSIER	Travail et vieillissement

7. Les relations sociales et communication – Saint-Etienne – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e jeudi de mars Années impaires (Année 1 & 2)	8h00-12h00	Luc FONTANA	Les risques psychosociaux
	13h00-17h00	C. VADEBOIN	La souffrance au travail

8. Maintien dans l'emploi et pathologie chronique – Saint-Etienne – 3h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e vendredi de mars Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Carole PELISSIER	Grossesse et travail, diabète, pathologie cardiaque, MICI... aptitude et maintien dans l'emploi

9.1. Ergonomie - Ambiances physiques de travail – Clermont-Ferrand – 12h Démarche ergonomique, Postures de travail, Travail sur écran

Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} mercredi d'avril Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Gil BOUDET	Démarche ergonomique
	14h00-17h00	Didier LAFONT	Analyse (des déterminants) d'une situation de travail, méthodologie critères de jugement.
1 ^{er} jeudi d'avril Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Gil BOUDET	Postures de travail–Données anthropométriques biomécaniques Aménagement dimensionnel d'un poste de travail Travail sur écran
	14h00-17h00	Fabien KLISZ	Démarche de prévention des TMS–un exemple en entreprise (Michelin)

10. Ergonomie – Prévention du stress au travail – Clermont-Ferrand – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1 ^{er} vendredi d'avril Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Gil BOUDET	Charge mentale de travail–Emplacement des signaux et commandes
	14h00-17h00	Frédéric DUTHEIL	Les nuisances psycho organisationnels Modèles de mesure du stress

11. Sédentarité au travail – Clermont-Ferrand – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de mai Années impaires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	Martine DUCLOS	Définition : Activité physique, inactivité physique, sédentarité Epidémiologie de la sédentarité et de l'inactivité physique Physiopathologie de la sédentarité
	11h00-12h00	David THIVEL	Implications métaboliques et énergétiques de la sédentarisation
	14h00-15h20	Frédéric DUTHEIL	La sédentarité au travail : un risque professionnel majeur Des moyens d'actions ? La mobilité active pour se rendre au travail
	15h20-15h50	Gil BOUDET	Les méthodes d'évaluation de la sédentarité au travail : –subjectives (déclaratives) –objectives (mesures)
	15h50-16h30	Joffrey BEAUJOUAN	Et si on parlait du travail pour questionner la sédentarité ?
	16h30-17h00	Lucile BRUCHET	Recommandation de l'ONAPS (Observatoire National de l'Activité Physique et de la Sédentarité) pour lutter contre la sédentarité en milieu de travail

12. Conduites addictives – Clermont-Ferrand – 6h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e vendredi de mai Années impaires (Année 1 & 2)	8h30-10h30	Audrey SCHMITT	Addiction : définitions, mécanismes, exemple de l'alcool Prise en charge en milieu du travail
	10h30-11h30	Audrey SCHMITT Frédéric DUHTEIL Nicolas CROQUEZ	Atelier alcoolisation aiguë en entreprise
	11h30-12h00	Nicolas CROQUEZ	L'alcool au travail : De la répression au maintien dans l'emploi
	13h30-16h30	Anne TISSERANT	Réglementation tabac et alcool en entreprise Incidence sur l'aptitude

Examen Année 1 – 2h
2e mercredi de juin 14h-16h

Rattrapage Examen écrit Année 1
2e mercredi de septembre

Année 2 (2^e année d'inscription) – exemple d'une année paire

*Une année scolaire va de Septembre de l'année n à septembre de l'année n+1. Les années paires sont les années scolaires commençant par une année n paire. Par exemple l'année scolaire 2024-2025 est année paire.

Total = 94h

Module Commun Année 1 et 2 (ce « module 3. Maintien en emploi » (22h) est effectué les années paires et le « module 8. Risques psychosociaux et santé mentale » est effectué les années impaires – Lyon – 22h également) :

13. Ergonomie – Physiologie cardiovasculaire, alimentation et travail – Clermont-Ferrand – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er jeudi de décembre Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h30	Gil BOUDET	Adaptation cardiovasculaire et respiratoire à l'effort dynamique Mesure par épreuve d'effort de la capacité de travail
	10h30-12h00	Frédéric DUTHEIL	Evaluation a priori du risque cardiovasculaire. Stratégie en Santé au Travail. Evaluation de la fonction et du risque cardiovasculaire sur pathologie
	14h00-16h00	Gil BOUDET	Charge physique de travail Les différents types de travail musculaire Intérêt de la mesure de la fréquence cardiaque en Santé au Travail
	16h00-17h00	Frédéric DUTHEIL	Alimentation et travail

14. Ergonomie – Physiologie respiratoire – Clermont-Ferrand – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
1er vendredi de décembre Années paires (Année 1 & 2)	8h00-9h00	Frédéric DUTHEIL	Exploration fonctionnelle respiratoire en santé au travail
	9h00-11h00	Vincent LOPEZ	Pathologies professionnelles respiratoires (1) Asthme professionnel Rhinites professionnelles Techniques et explorations en allergologie respiratoire
	11h00-12h00	Lucie CASSAGNES	Imagerie thoracique pathologique en santé au travail
	14h00-17h00	Vincent LOPEZ	Pathologies professionnelles respiratoires (2) BPCO professionnelle Pneumopathies d'hypersensibilité Syndrome d'intolérance aux odeurs chimiques

15. Pneumologie : amiante et nouveaux risques respiratoires – Grenoble – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e mercredi de Janvier Années paires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Vincent BONNETERRE	Amiante et fibres de remplacement Les cancers professionnels et cancérogénèse
	14h00-17h00	Vincent BONNETERRE	Nouveaux Risques Respiratoires Poussières Minérales et Pathologies Pulmonaires Nanoparticules

4.4. Toxicologie : Plastiques, peintures, et solvants, HAP, dioxines – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e jeudi de Janvier Années paires (Année 1 & 2)	8h30-12h30	Vincent BONNETERRE	Les plastiques et peintures et effets sur la santé Les solvants
	14h00-17h00	Anne MAITRE	Les hydrocarbures aromatiques polycycliques et dioxines Métabolisme des toxiques

4.5. Toxicologie : Surveillance biologique / génotoxicité – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2 ^e vendredi de janvier Années paires (Année 1 & 2)	8h30-12h30	Renaud PERSOONS Anne MAITRE	De la surveillance de l'exposition à l'évaluation des risques Surveillance biologique de l'exposition et test de génotoxicité
	14h00-17h00	Renaud PERSOONS	Illustration de la place de la métrologie atmosphérique et de la surveillance biologique

4.6. Toxicologie : métaux et les métalloïdes / Prévention du risque chimique – Saint-Etienne – 6h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e mercredi de février Années paires (Année 1 & 2)	9h00-12h00	Luc FONTANA	Les métaux et les métalloïdes, Toxiques hépatiques et rénaux
	14h00-17h00	CARSAT	Prévention du risque chimique

16. Infectiologie et Prévention – Saint-Etienne – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de février Années paires (Année 1 & 2)	8h30-12h00	Carole PELISSIER	Le risque biologique en milieu du travail
			Les hépatites virales professionnelles et accident d'exposition au sang
	13h30-17h00		Vaccination en médecine du travail
			Contage—stratégie de prise en charge autour d'un cas de tuberculose

17. Urgence en médecine du travail – Saint-Etienne – 2h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e vendredi de février Années paires (Année 1 & 2)	10h00-12h00	Irène LVAL	Urgence en médecine du travail

18. Troubles musculosquelettiques (TMS) – Grenoble – 10h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e mercredi de mars Années paires (Année 1 & 2)	8h30-9h45	Vincent BONNETERRE Thibaut STEINMETZ	INTRODUCTION DU MODULE Présentation de la nouvelle formule du module TMS et du protocole d'évaluation / Quizz / Epidémiologie
	10h00-11h45	Virginie JOSSELIN	INTERVENTIONS EN ENTREPRISE OBJECTIF : Connaître des outils d'intervention et leur indication Connaître une boîte à outil de corrections matérielles, organisationnelles et psychosociales et leurs indications. Appréhender l'impact des restrictions de poste sur l'organisation du travail. Comprendre la différence entre travail prescrit et travail réel. METHODE : Apports rapides d'éléments théoriques, puis reprise des vignettes cliniques précédentes en proposant des solutions aux problèmes rencontrés, présentation d'outils d'intervention sur les différentes catégories de risque. Analyser l'impact d'une mesure sur l'organisation du travail dans l'organisation au travers de plusieurs histoires cliniques marquantes.
	13h00-13h30	Brice RUBENS-DUVAL	Retour au travail après intervention chirurgicale sur le membre supérieur (épaule notamment)
	13h30-15h00	Thibaut STEINMETZ Virginie JOSSELIN	MODELE BIOPSYCHOSOCIAL OBJECTIF : savoir analyser le risque TMS au sein de différentes situations de travail METHODE : introduction au modèle biopsychosocial et explication des consignes (10 mn), puis brainstorming par groupe de 3, visant à identifier à partir de leur expérience les facteurs de risque dans chaque catégorie (biomécanique, psychosociale, organisationnelle et individuelle) en les structurant (20 mn -> passage de l'animateur dans certains groupes, possibilité pour les groupes d'appeler l'animateur) ; retour en plénière et présentation

			du modèle (20 mn). Pause 10 mn. Vignettes cliniques (30 mn) : extraire les FDR identifiés (brainstorming à 3) et retour en plénière pour correction et questions.
	15h15-16h45	Franck SAGELOLI	PEC Lombalgie aiguë et chronique OBJECTIF : savoir expliciter (faute de pouvoir le réaliser en visio) l'examen clinique, savoir identifier les étiologies sous-jacentes (arthrose postérieure, CLE, discopathie inflammatoire modic1 etc.), et évoquer les diagnostics différentiels (« drapeaux rouges »); Connaître les modalités habituelles de prise en charge physique et psychique (place des examens complémentaires, médicaments, infiltrations, etc) METHODE : cours et vignette cliniques ; présentation d'éléments clé de la recommandation SFMT « surveillance médico-professionnelle du risque lombaire pour les travailleurs exposés à des manipulations de charges »
	16h45-17h15	Vincent BONNETERRE	Recommandations de bonne pratique SFMT : surveillance médico-professionnelle du risque lombaire pour les travailleurs exposés à des manipulations de charge METHODE : résumé pratique des recommandations
3e jeudi de mars Années paires (Année 1 & 2)	17h15-18h15	Michel GUINOT	DOULEUR CHRONIQUE OBJECTIF : comprendre l'essentiel de la douleur chronique, les facteurs de risque individuels, l'impact sur l'individu, les grands principes de prise en charge notamment non médicamenteuse utiles à connaître pour le médecin du travail. METHODE : cours et vignettes cliniques
	8h00-9h30	Athan BAILLET	TMS du membre sup : volet médical OBJECTIF : savoir expliciter (faute de pouvoir le réaliser en visio), et pour chaque cadre nosologique, l'examen clinique aidant à préciser le diagnostic, et les modalités habituelles de prise en charge, dont les durées moyennes de retour au travail METHODE : cours et vignettes cliniques
	9h30-10h15	Sylvette LIAUDY	RESSOURCES DOCUMENTAIRES UTILES
	10h15-11h30	Daniel GARIN Murielle MONGE A. RAYMOND	ENGAGER UNE DEMARCHE DE PREVENTION DES TMS. Retour d'expériences de médecins du travail OBJECTIFS : - Argumenter auprès de l'employeur le bienfondé d'une démarche préventive sur les TMS - Programmer et conduire l'action de prévention (rôle respectif des différents acteurs : médecin du travail, équipe pluridisciplinaire, employeur, CARSAT le cas échéant...) - Aborder la question du maintien en emploi METHODE : Intervention conduite à partir d'exemples issus de la pratique. M.Monge : Etapes diagnostiques et de prise en charge des TMS : « 10 messages clés d'un médecin du travail »

19. Vision – Grenoble – 4h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e jeudi de mars Années paires (Année 1 & 2)	13h30-14h00	Sylvette LIAUDY (documentaliste Infos Risques, UGA)	Ressources documentaires sur le thème vision et travail : aptitudes visuelles, ergonomie visuelle, normes, revues spécialisées sur l'éclairage, rapports Anses, décret 2015 sur affections contre indiquant le permis de conduire, etc
	14h00-16h00	Dr GROLLEARD (assistante ophtalmologie CHUGA)	Risques accidentels oculaires (risques mécaniques, coup d'arc et kératite, risques chimiques, lasers , ...) et conduite à tenir pour les premiers secours / brulures et traumatismes oculaires Aptitudes visuelles
	16h00-16h30	Vincent BONNETERRE	Vignettes cliniques du centre de consultation de pathologie professionnelle du CHUGA
	16h30-17h30	Sophie ANGERMULLER	Compréhension des tests de dépistage. La vision au travail, vision au volant ; quels examens pour quelle profession et interprétation. L'essentiel et réponse aux questions

20. Risques psycho-sociaux (RPS) – Grenoble – 7h

Date	Heures	Intervenants	Cours
3e vendredi de mars Années paires (Année 1 & 2)	8h30-11h00	Gérald GANDON psychiatre, AHU SST et Cs patho pro CHUGA	Pathologies psychiatriques en médecine du travail Rappel des principales entités & critères diagnostiques (état dépressif, stress post traumatique, troubles de l'adaptation, ...) ; place des questionnaires de dépistage Analyse successive du diagnostic clinique, de la personnalité sous-jacente, et du retentissement fonctionnel en particulier au travail Présentation et discussions de situations cliniques (retour d'expérience d'une consultation de pathologie professionnelle)
	11h15-12h15	Marc DUBUC (psychiatre CHUGA / CHAI)	Repérage de la crise suicidaire (prévention) et « post-vention »
	13h30-14h45	Annie AMAR (Psychologue du Travail CHUGA)	Situations de stress aigu collectif et psycho-traumatisme au travail RPS dans l'entreprise (situations individuelles et collectives) : communication du médecin du travail avec les différents intervenants (encadrement, employeur, représentants du personnel /CHSCT, consultants ou organismes extérieurs).
	15h30-15h45	Alain MONTMAYEUR (SST Orange)	Retour d'expérience à France Telecom : 1ere situation de harcèlement institutionnel juridiquement reconnue
	15h45-16h30	Elise PAUTHIER (SST AST38)	Psychopathologie du travail : expérience d'un médecin du travail formé à la psychodynamique du travail
	16h30-17h15	Vincent BONNETERRE	Epuisement professionnel

21. Risque et prévention – Lyon – 6h30

Date	Heures	Intervenants	Cours
2e vendredi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	9h00-11h00	N. GUIBERT	Approches qualitatives pour les études en santé au travail+exemple d'étude
	11h00-13h00	-Rudy LESSORT Naïma BALADI	Soins et plans d'urgence
	14h00-16h30	A.LUZY	Analyse d'un accident du travail par la méthode de l'arbre des causes

22. Base en épidémiologie et statistiques – Lyon – 9h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2e mercredi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	9h00-11h30	Barbara CHARBOTEL	Etudes épidémiologiques en santé au travail : des bases méthodologiques à la mise en œuvre d'une étude
	11h30-13h00	C.PILOGETS	Evaluation des expositions professionnelles–les nomenclatures et les matrices emploi exposition
	14h00-16h00	Emmanuel FORT	Collecte et analyse des données épidémiologiques
2e jeudi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h00	Jean-Baptiste FASSIER	Approches qualitatives pour les études en santé au travail
	11h00-13h00	C.PETE-BONNETON	Diagnostic entreprise à partir du questionnaire Evrest.

23. Toxicologie et environnement – Lyon – 2h

Date	Heures	Intervenants	Cours
2e jeudi d'avril Années paires (Année 1 & 2)	14h00-16h00	Guillaume GRENET	Alerte et veille sanitaire

9.2. Ergonomie – Ambiances physiques de travail – Clermont-Ferrand – 11h
Bruit, Vibrations, Eclairage, Rayonnements électromagnétiques, Ambiances thermiques

Date	Heures	Intervenants	Cours
3 ^e jeudi de mai Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h30	Gil BOUDET	Bruit au poste de travail–Métrologie d'une ambiance sonore
	10h30-12h00	Frédéric DUTHEIL	Exploration de la fonction auditive
	14h00-16h00	Gil BOUDET	Vibrations au poste de travail–Métrologie d'une ambiance vibratoire
	16h00-17h00	Frédéric DUTHEIL	Rayonnements électromagnétiques
3 ^e vendredi de mai Années paires (Année 1 & 2)	9h00-10h30	Frédéric DUTHEIL	Les astreintes à la chaleur et au froid
	10h30-12h00	Gil BOUDET	Métrologie d'une ambiance thermique
	14h00-16h00	Gil BOUDET	Notions d'éclairage–Métrologie d'une ambiance lumineuse

Examen Année 2 – 2h
2e mercredi de juin 14h-16h

Rattrapage Examen écrit Année 2
2e mercredi de septembre

Année 3 (3^e année d'inscription)**Total = 21h**

Module fixe (chaque année pour les Années 3) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 7h
(spécifique aux médecins inscrits à l'UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de septembre Année 3	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 3) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 7h
(spécifique aux médecins inscrits à l'UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
2^e Vendredi de mars Année 3	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 3) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 7h
(spécifique aux médecins inscrits à l'UCA)
Assister à la soutenance de fin de DIU PMST des 4^e années

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de juin Année 3	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Année 4 (4^e année d'inscription)**Total = 21h**

Module fixe (chaque année pour les Années 4) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 7h
(spécifique aux médecins inscrits à l'UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de septembre Année 4	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 4) :

UE3. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 7h
(spécifique aux médecins inscrits à l'UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
2^e Vendredi de mars Année 4	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

Module fixe (chaque année pour les Années 4) :

Soutenance orale publique**4. Accompagnement au mémoire – Clermont-Ferrand – 8h** (spécifique aux IDE UCA)

Date	Heures	Intervenants	Cours
Dernier Vendredi de juin Fin Année 4	8h00-12h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Initiation aux statistiques Maîtrise des outils informatique : excel, powerpoint
Capacité de la salle ≈50 places (tuteurs invités)	13h00-17h00	Frédéric DUTHEIL Gil BOUDET	Projets professionnels individuels. Travail en groupe sur cas concret

NB : Toutes les dates, horaires, et intervenants sont à titre indicatif et le comité pédagogique se réserve le droit d'adapter en fonction d'événements (congrès ou autres événements coïncidant avec des dates de cours ou d'examen) ou de disponibilités des intervenants.

DIU PMST

Parcours Pathologies professionnelles – CHU

	Thèmes	Nombre de Stagiaires	Durée	Lieu du stage	Contact	Obligatoire / Optionnel	Date de Validation	Validé par	Signature
1	Dermatologie / Allergologie J1	1	½ journée	Centre Régional de Pathologies Professionnelles et Environnementales (CRPPE) Bâtiment Santé Sécurité au Travail CHU Gabriel Montpied Clermont-Fd	Secrétariat CRPPE 04 73 75 49 26 crppe@chu-clermontferrand.fr	+			
2	Dermatologie / Allergologie J2	1	½ journée			-			
3	Dermatologie / Allergologie J3	1	½ journée			+			
4	Cardiologie / Epreuve d'effort	1	½ journée			-			
5	Souffrance au travail avec l'infirmière	1	½ journée			-			
6	Souffrance au travail en binôme médecin du travail - psychiatre	1	½ journée			+			
7	Amiante	1	½ journée			+			
8	Suivi Post Professionnel	1	½ journée			-			
9	Exploration Fonctionnelle Visuelle	1	½ journée			-			
10	Exploration Fonctionnelle Auditive	1	½ journée			-			
11	Pneumo-allergologie	1	½ journée			+			
12	Aptitude difficile	1				+			
13	Maladie professionnelle hors tableau	1				+			
14	Groupe d'Alerte Santé au Travail (GAST)	≤ 3				-			
15	Société de Médecine du Travail - Régionales ou Nationale (3 présences) (frais éventuels non inclus dans la formation)	20				+			
16	Autres sociétés savantes					-			

DIU PMST

Parcours Hygiène industrielle – UFR de Médecine

Thèmes		Nombre de Stagiaires	Durée	Lieu du stage	Contact	Obligatoire / Optionnel	Date de Validation	Validé par	Signature
1	Charge physique de travail : Cardiofréquencemétrie - Holter électrocardiogramme	≤ 16	1 journée	Institut de Médecine du Travail UFR de Médecine 3 ^e étage R2 28 Place Henri Dunant 63000 Clermont-Ferrand	Secrétariat Institut de Médecine du Travail Brigitte BAUDONNAT 04 73 17 82 60 brigitte.baudonnat@uca.fr	+			
2	Manutention manuelle de charge	≤ 16	½ journée			-			
3	Sonométrie : recueil, interprétation	≤ 16	1 journée			+			
4	Vibration : Interprétation, prescription	≤ 16	½ journée			+			
5	Tests psychotechniques : interprétations-prescriptions	1	½ journée			+			
6	Dosages de biomarqueurs en méthode Elisa : stress, maladies cardio-métaboliques	2	½ journée			-			
7	Bibliographie	≤ 16	½ journée			+			
8	Présentation en staff	≤ 16	½ journée			-			
9	Etude ergonomique d'un poste de travail	≤ 16	½ journée			-			
10	Action collective de prévention	≤ 16	½ journée			-			
11	Stratégie de dépistage Risque Cardiovasculaire Absolu / Questionnaire de prévisite	≤ 16	½ journée			-			
12	Fiche d'entreprise (pratique)	≤ 16	½ journée			+			
13	Alerte en entreprise (pratique)	≤ 16				-			
14	Etude de cas	≤ 16				+			
15	CHSCT / CSE (sur site)	1		Sur site		+			

DIU PMST Collaborateurs Médecin 3^e et 4^e année

Parcours Prévention - CARSAT

	Thèmes	Nombre de Stagiaires	Durée	Lieu du stage	Contact	Obligatoire / Optionnel	Date de Validation	Validé par	Signature
1	Présentation CARSAT + Centre Interrégional de Mesures Physiques Auvergne (CIMPA) + Direction des Risques Professionnels (DRP)	10	½ journée	CARSAT Clermont-Ferrand	Christine BALAGE Nadège GRANET 04 73 42 70 43	+			
2	Recherche Documentaire Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) Plan Régional Santé au Travail Convention d'Objectifs et de Gestion Contrat Pluriannuel de Gestion Compte prévention pénibilité (C2P)	10	½ journée			+			
3	Coordination AT/MP : direction régionale du service médical (DRSM) / CARSAT / CPAM Tarification AT/MP	10	½ journée			+			
4	Service social, prévention de la désinsertion professionnelle (PDP) et maintien dans l'emploi - Présentation de la mission - Participation à une cellule locale PDP	10	½		Brigitte BAUDONNAT 04 73 17 82 60 brigitte.baudonnat@uca.fr Sylvie MACHADO sylvie.machado@assurance-maladie.fr	+			
5	Commission Pénibilité	1	½ journée			-			
6	Comité Régional de Reconnaissance en Maladie Professionnelle (C2RMP)	1	½ journée			+			
7	Evaluation Risque Chimique Prélèvements / Mesures	1	1 journée	Sur site		-			
8	Evaluation Risque Physique	1	1 journée	Sur site		-			
9	Autre à l'initiative du stagiaire (à préciser) : <i>Exemple MSA</i>					-			
10	Doublage d'un thème précédent Numéro du thème :					-			
11	Doublage d'un thème précédent Numéro du thème :					-			

DIU PMST Collaborateurs Médecin 3^e et 4^e année

Parcours Réglementation

	Thèmes	Nombre de Stagiaires	Durée	Lieu du stage	Contact	Obligatoire / Optionnel	Date de Validation	Validé par	Signature
1	Présentation de la Direccte, des Unités territoriales, de la Direction Générale du Travail (DGT), rôle des Médecins Inspecteurs Régionaux du Travail (MIRT)	≤ 3	½ journée	DREETS Auvergne Service de santé au travail 2 rue Pélissier Bâtiment P 63000 Clermont-Ferrand ou Sur site	DREETS Auvergne-Rhône-Alpes	-			
2	Aptitude/contestations Suivi d'une enquête	1	1 journée		Unité Départementale du Puy de Dôme	-			
3	Aptitude/contestations Réalisation d'une enquête et rédaction de l'avis	1	1 journée		Cité administrative 2, rue Pélissier 63034 Clermont-fd Cedex 1	-			
4	Aptitude/contestations Aspect réglementaires, jurisprudences, enquête inaptitude	≤ 3	1 journée		Directrice : Bernadette FOUGEROUSE	-			
5	Maintien dans l'emploi Réunions du plan régional pour l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés (PRITH)...	≤ 3	½ journée			-			
6	Présentation des divers services de santé au travail de la Région, agrément des services, Rapport d'Activités Médicales, projets de services, équipes pluridisciplinaire, Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM)	≤ 3	½ journée		Secrétariat 04 73 43 14 14	-			
7	Suivi de visites communes avec des agents de contrôle de l'inspection du travail : évaluation des risques, pénibilité	1	1 journée			-			
8	Veille épidémiologique, Maladie à Caractère Professionnel, Sumer, Evrest, observatoire régional de la santé (ORS)	≤ 3	1 journée	DREETS Auvergne Ou UFR de Médecine Clermont-Ferrand		-			
9	Groupe de pairs – évaluation des pratiques professionnelles : « aptitude difficile »	≤ 8	½ journée			-			
10	Autre(s) :					-			